

E. 571

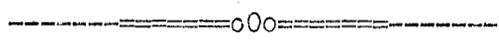
ENQUETE COMMERCIALE 1968

ORSTOM - BDPI - INSRE

NOTE n° 4 - Avril 1969

-:-:-:-:-:-:-

COUT DE LA DISTRIBUTION  
DE CERTAINS ARTICLES COURANTS  
DE LA BRANCHE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES



TREUIL (J.P.) 1969

B 14207

20 JUIL. 1970

O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence

n° 14207

## TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION	1
PRODUITS LOCAUX :	
- BISCUITS	5
- CONSERVES de VIANDE	8
- BOISSONS NON ALCOOLIQUES	11
- PRODUITS EN VRAC	16
- DIVERS	20
PRODUITS IMPORTEES :	
- PRODUITS NESTLE France	23
- PRODUITS DIVERS	29
CONCLUSION :	36
STRUCTURE DES PRIX	
- des PRODUITS LOCAUX	36
- des PRODUITS IMPORTEES	38
ANNEXE :	
NOMBRE d'OBSERVATIONS effectuées sur les prix pour chaque article.	

La présente note expose, pour un certain nombre d'articles de la branche des industries alimentaires, le résultat d'un double dépouillement.

- Un dépouillement des prix observés dans notre enquête auprès des établissements commerciaux, qui s'est déroulé en juillet, août et septembre 1968, c'est-à-dire avant l'établissement de la taxe unique sur les transactions.

- Un dépouillement des prix CAF observés sur un échantillon de déclarations d'importations portant sur trois mois de l'année 1968, dépouillement effectué par le B.D.P.I.

Ce travail a été essentiellement conduit dans l'objectif d'une meilleure connaissance du coût de la distribution. Les articles retenus ici l'ont été moins en raison de leur importance sur le marché qu'en raison du nombre d'observations disponibles sur les prix de gros pour le calcul des marges brutes.

La partie de l'enquête portant sur les prix était, rappelons-le, basée sur les principales suivantes :

- observation des prix de détail chez les établissements détaillants.

- observation des prix d'achat auprès du fournisseur (1) chez les établissements ayant une fonction de gros, c'est-à-dire réalisant une partie de leur vente en produits manufacturés auprès d'autres établissements.

L'importance de la fonction de gros pouvant être très variable, il avait été convenu d'interroger aux "prix d'achat", les établissements ou le rapport.

...

---

(1) - avec indication de son nom et de son adresse.

Vente. auprès d'autres établissements

Achat auprès d'autres établissements + Importations

calculé à partir de données disponibles à l'INSREE, excédait 50 %.

Si l'on admet qu'il existe un niveau intermédiaire et un seul entre les producteurs ou les importateurs et les détaillants, on conçoit d'être ainsi conduit :

- pour les articles en provenance de l'industrie locale, aux prix-facture des producteurs
- pour les articles importés, aux prix-facture des importateurs.

Cette hypothèse de départ s'est avérée valable. Cependant, elle peut parfois ne pas se vérifier, et le dépouillement a effectivement fait apparaître certaines difficultés tenant :

1<sup>o</sup>) - à l'absence de niveau intermédiaire :

C'est le cas de la province de Tananarive, dans laquelle aucun prix d'achat n'a été recueilli, du moins pour les articles considérés dans cette note. Etant donné en effet les courtes distances et les facilités de communication, les détaillants ont avantage à s'approvisionner directement auprès des producteurs ou des importateurs. Le nombre des établissements ayant une fonction de gros figurant dans l'échantillon pour cette province est encore réduit par le fait qu'aucun établissement de Tananarive ville n'a été enquêté (1).

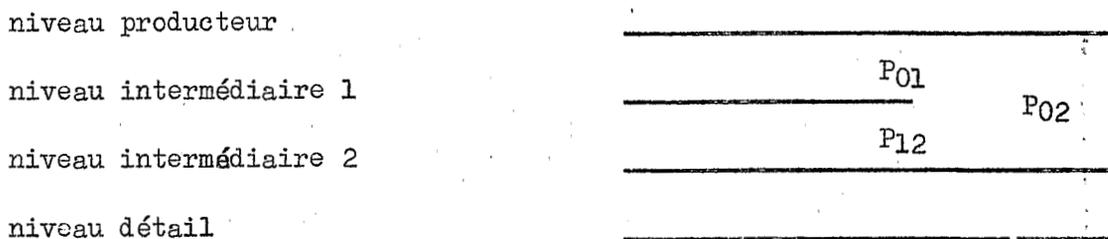
2<sup>o</sup>) - à l'existence de plus d'un niveau intermédiaire :

Les prix d'achats recueillis se regroupent alors autour de plusieurs valeurs, selon précisément les niveaux occupés par le commerçant enquêté et ses fournisseurs.

---

(1) - Voir la note de présentation de l'enquête.

Si l'on schématise le cas de deux niveaux intermédiaires de la façon suivante :



on voit que l'existence de ces deux niveaux peut se traduire par trois valeurs de regroupement différentes, à savoir :

- le prix auquel le producteur vend l'article aux établissements du niveau 1 (P01).

- le prix auquel le producteur vend l'article aux établissements du niveau 2 (P02). Les quantités vendues à chaque commande étant inférieure, ce prix sera supérieur au précédent.

- le prix auquel les établissements du niveau 1 vendent l'article à ceux du niveau 2 (P12).

3<sup>e</sup>) - à l'existence de distributeurs provinciaux assurant chacun, en accord avec le producteur auquel ils sont étroitement liés, un prix de gros identique. Ce rôle de distributeur provincial est en général confié à des établissements hors du champ de l'enquête, tels les agences des grandes compagnies. Il est alors impossible à l'aide des seules données recueillies de remonter jusqu'au prix producteur", si tant est que l'on puisse alors le définir.

Les difficultés ci-dessus illustrent l'évidence suivante : la connaissance précise des coûts de distribution passe par celle des circuits de distribution. Dans cette première note, nous avons voulu présenter rapidement quelques résultats, en nous réservant de reprendre le problème en profondeur et non plus seulement pour les articles alimentaires, lors de l'analyse des données recueillies par l'enquête sur l'organisation des circuits.

La note se divise :

- en une série de tableaux concernant chacun une catégorie d'articles, accompagnés d'un bref commentaire.

- en un paragraphe de synthèse où l'on a essayé de dégager des conclusions.

Enfin, une annexe donne le nombre d'observations effectuées sur les prix de chacun des articles considérés.

Les tableaux donnent pour chaque article et chacun des blocs régionaux dont la définition est rappelée ci-après :

- les prix de détail moyens et dans la mesure où le nombre des observations le permet, les prix de détail les plus fréquents.

+ les prix d'achats/moyens des demi-grossistes (1) auprès de leur fournisseur, qui s'identifient dans la plupart des cas ainsi que nous l'avons expliqué plus haut :  
aux prix-facture producteur pour les articles locaux et  
aux prix-facture importateur pour les articles importés.

- les prix CAF moyens pour les articles importés.

-- les différentes marges brutes que l'on peut calculer à partir des prix ci-dessus :

- + prix détail/prix-facture producteur
- + prix détail/prix-facture importateur
- + prix détail/prix de l'article dédouané
- + prix facture-importateur/prix de l'article dédouané.

Les blocs régionaux sont les suivants :

- bloc 1 : province de Tananarive
- bloc 2 : provinces de Fianarantsoa et Tamatave
- bloc 3 : provinces de Diégo-Suarez, Majunga, et Tuléar.

---

(1) - Sauf pour le bloc 1 - province de Tananarive, où l'on ne dispose, pour les raisons que nous avons expliquées, d'aucune donnée.

PRODUITS LOCAUX - BISCUITS

Tant pour JB que pour SOCOBIS, nous disposons d'un grand nombre d'observations (voir annexe).

Les demi-grossistes achètent soit directement au producteur, soit à Barday ; les prix d'achats sont les mêmes dans les deux cas.

Les marges calculées représentent donc le coût de la distribution depuis le producteur jusqu'au consommateur. Les chiffres donnés appellent plusieurs remarques.

- les prix de vente au détail les plus fréquents sont strictement les mêmes pour l'ensemble de l'île ; les prix moyens s'élèvent légèrement lorsque l'on passe de la province de Tananarive aux trois provinces de l'Ouest. Par contre, les prix d'achats correspondant à cette dernière région sont sensiblement inférieurs à ceux recueillis auprès des demi-grossistes de Tamatave et de Fianarantsoa. Sans doute, cela correspond-il à une politique délibérée d'assurer sur tout le territoire des prix équivalents, une réduction du bénéfice venant au départ compenser les frais de distribution plus grands pour les régions éloignées.

- les marges varient d'un article à l'autre de façon importante. En considérant ainsi pour les provinces de Fianarantsoa et Tamatave, celles calculées à partir du prix de détail le plus fréquent, on remarquera le regroupement autour des valeurs 25 %, 33 % et 39 %. A ce propos, il faut noter que chez JB, les deux articles supportant la plus forte marge sont ceux qui ont été le plus fréquemment rencontrés pendant l'enquête.

PRODUITS LOCAUX  
BISCUITS

---

PRIX au DETAIL à l'unité

PRIX d'Achat des demi-grossistes auprès de leurs fournisseurs

1 9 6 8

F.N.G.

ARTICLES	du DETAIL			au DETAIL			à l'ACHAT	
	a) les plus fréquent			b) m o y e n s			moyens	
	1	2	3	1	2	3	2	3
JB Gem 100 gr	.3.	45	.3.	50	47	.2.	36	.4.
JB Marie 37b	.3.	100	100	95	108	109	75	69
JB Nice 22b	.3.	100	100	75	102	102	78	.2.
JB Petit extra 6b	20	15	.2.	19	18	.5.	12	.3.
JB Petit extra 18b	50	50	50	49	50	53	36	32
JB Petit beurre 18b	50	50	50	49	49	53	36	32
JB Sablés 6b	10	10	.2.	10	12	.3.	8	.3.
JB Sablés 20b	.3.	100	.2.	.3.	100	98	75	67
SOCOBIS Biki 6b	10	10	10	10	10	12	8	7
SOCOBIS Biki 12b	20	20	20	18	19	20	15	.3.
SOCOBIS Kip 32b	.2.	100	95	.3.	93	95	72	.2.

PRODUITS LOCAUX - BISCUITS

MARGES brutes entre le prix de détail (1) et le prix d'achat auprès des fournisseurs, en % du prix d'Achat auprès des fournisseurs.

(1) - prix a = les plus fréquents ; prix b = moyens.

ARTICLES	MARGES			
	prix a		prix b	
	2	3	2	3
JB Gem 100 gr	25	...	30	?..
JB Marie 37b	33	45	44	58
JB Nice 22b	28	...	31	...
JB Petit extra 6b	25	...	50	...
JB Petit extra 18b	39	56	39	66
JB Petit beurre 18b	39	56	36	66
JB Sablés 6b	25	...	50	...
JB Sablés 20b	33	49	31	46
SOCOBIS Biki 6b	25	43	25	71
SOCOBIS Biki 20b	33	...	27	...
SOCOBIS Kip 32b	39	...	29	...

PRODUITS LOCAUX - CONSERVES de VIANDE

1 - Produits LACHAIZE :

Les observations concernant les produits Lachaize sont essentiellement concentrées dans les Provinces de Fianarantsoa et de Tamatave.

Les établissements enquêtés au "prix d'achat" s'approvisionnent soit directement à Ambohimahaso, soit, le plus souvent, auprès des agences C.M.M. ou de grossistes à Fianarantsoa.

On a constaté que les prix d'achats sont approximativement les mêmes, à deux ou trois francs près, quel que soit le fournisseur. Sans doute, cela correspond-il également à une politique délibérée de distribution, cherchant à assurer des prix équivalents sur l'ensemble du marché.

En ce qui concerne les marges, il faut noter la tendance à une augmentation de la marge lorsque le prix de l'article diminue. Cette tendance se remarque sur le Corned beef (pour SARPA également) et lorsqu'on compare un produit bon marché et relativement demandé tel "Le bon pâté" avec des produits chers et moins courants, tels le jambonneau et la saucisse sans saindoux. En l'occurrence, ces faits peuvent traduire une réaction "normale" du commerçant face à la demande.

2 - Produits S A R P A :

Comme dans la suite pour les produits STAR, nous avons séparé dans le bloc 3 la province de Diégo-Suarez (3b) des deux autres provinces de Majunga et de Tuléar (3a) pour tenir compte de l'usine de Diégo. Mais il ne semble pas que la présence de l'usine ait baissé le niveau des prix.

On notera par ailleurs la quasi-identité des prix entre les produits SARPA et les produits LACHAIZE correspondants.

PRODUITS LOCAUX  
CONSERVES de VIANDE

PRIX au DETAIL à l'unité

PRIX d'ACHAT des demi-grossistes auprès de leurs fournisseurs

1 9 6 8

FMG

ARTICLES	au D E T A I L				au D E T A I L				à l'ACHAT	
	a) les plus fréquents				b) m o y e n s				moyens	
	1	2	3a	3b	1	2	3a	3b	2	3a
LACHATZE :										
Boeuf assai- sonné 280gr	...	78	...	...	...	78	84	...	60	...
Corned Beef 200gr:	...	75	75	...	80	74	80	...	53	...
Corned Beef 340gr:	100	100	105	...	100	102	105	...	80	74
Le bon pâté 80gr:	...	30	35	...	...	32	38	...	23	...
Le bon pâté 115gr:	...	40	...	...	40	41	67	...	30	...
Jambonneau 260gr:	...	145	...	...	...	140	...	...	117	...
Saucisses sous saïndoux 380g:	...	140	...	...	...	144	...	...	115	...
S A R P A :										
Corned Beef 200gr	70	70	75	75	69	72	75	80	51	...
Corned Beef 340gr	...	100	100	100	102	99	102	112	81	83
Pâte Sandwich 80gr	30	30	...	...	31	28	...	...	23	...

PRODUITS LOCAUX - CONSERVES de VIANDE

MARGES brutes entre les prix de détail (1) et le prix d'achat auprès des fournisseurs, en % du prix d'achat auprès des fournisseurs.

(1) - prix a = les plus fréquents ; prix b = moyens.

1968		%			
ARTICLES		MARGES prix a		MARGES prix b	
		2	3a	2	3a
<u>LACHAIZE</u>					
Boeuf assaisonné	280gr	30	...	30	...
Corned beef	200gr	42	...	40	...
Corned beef	340gr	25	41	28	41
Le bon pâté	80gr	30	...	39	...
Le bon pâté	115gr	33	...	37	...
Jambonneau	260gr	24	...	20	...
Saucisse s/saindoux	380gr	22	...	25	...
<u>SARPA</u>					
Corned beef	200gr	37	...	41	...
Corned beef	340gr	23	20	22	23
Pâté Sandwich	80gr	30	...	22	...

PRODUITS LOCAUX - BOISSONS NON ALCOOLIQUES

Produits STAR

Nous avons séparé dans le bloc 3 la province de Diégo-Suarez (3b) des deux autres provinces de Majunga et de Tuléar (3a) pour tenir compte de l'usine de Diégo.

Les observations effectuées sont en nombre important pour chaque article, et couvrent l'ensemble du territoire.

Les établissements enquêtés "au prix d'achat" s'approvisionnent auprès des "agences STAR" établies dans certains centres principaux. L'analyse des données de l'enquête appelle plusieurs remarques :

- Les prix "d'achats" recueillis dans la province de Fianarantsoa semblent s'articuler autour de deux niveaux légèrement différents, dont nous avons donné la moyenne :

Ainsi, pour le Coca Cola 19cl (prix d'achat indiqué 39), nous avons en fait comme prix d'achat :

38 FMG auprès de STAR - Fianarantsoa

41 FMG auprès de STAR - Mananjary

pour le Coca Cola 29 cl (prix d'achat indiqué 43)

42 FMG auprès de STAR - Fianarantsoa

45 FMG auprès de STAR - Mananjary.

A noter également qu'un demi-grossiste d'Ambositra, s'approvisionnant à Tana, indique des prix d'achats de trois à quatre francs inférieurs aux précédents.

En ce qui concerne la province de Tamatave, nous ne disposons sur les prix d'achats d'aucune donnée. Enfin, pour l'Ouest, la majorité des prix d'achats recueillis l'ont été dans la province de Majunga .

- la comparaison des prix de détail entre les quatre

ensembles régionaux (1, 2, 3a et 3b) fait apparaître plusieurs niveaux.

Le niveau le plus élevé correspond aux provinces de Majunga, Tuléar, Fianarantsoa et Tamatave.

Le niveau correspondant à la province de Diégo est au contraire proche de celui de Tana, quoique un peu supérieur ; ce fait est en liaison semble -t-il avec la présence des usines.

On remarquera par ailleurs l'écart de prix important entre les deux niveaux extrêmes, écart qu'il ne paraît pas possible d'expliquer par les seuls frais de transports.

- les marges brutes calculées donc à partir des prix "distributeurs provinciaux" oscillent pour les petits formats c'est-à-dire les articles les moins chers, autour de 30 %. Pour les grands formats, les marges brutes du moins celles calculées sur les prix les plus fréquents tendent à être inférieurs.

PRODUITS LOCAUX  
BOISSONS NON ALCOOLIQUES

- 14

PRIX au DETAIL à l'unité

PRIX d'ACHAT des demi-grossistes auprès de leurs fournisseurs

1968

FMG

ARTICLES	au D E T A I L				au D E T A I L				à l'ACHAT	
	a) les plus fréquents				b) m o y e n s				moyens	
	1	2	3 a	3 b	1	2	3 a	3 b	2	3 a
Kitana Tsara 65 cl:	...	50	...	...	...	49	...	...	35	...
Seba Soda Cristal 90cl:		100	100		70	103	100		73	70
S T A R :										
Caprice eau Gazeuse 33cl:	20	30	30	...	21	29	28	22	23	...
Caprice eau gazeuse 65cl:	30	40	50	30	30	42	47	40	32	...
Caprice Soda Fruit 25cl:	25	50	50	25	28	46	49	25	39	...
Caprice Soda Fruit 90cl:	...	110	100	60	83	110	105	60	93	85
Coca Cola 19cl	25	50	50	30	27	53	48	40	39	42
Coca Cola 29cl:	...	70	60	35	30	55	57	43	43	...
Coca Cola 77 cl	80	100	100	70	77	112	106	92	88	82
F a n t a 25cl	25	50	50	35	28	52	48	44	39	...
Fanta 90cl:	100	100	100	...	91	112	101	?	93	82
P i c k 33cl:	20	30	30	25	20	35	29	33	25	22
P i c k 66cl:	30	50	50	35	30	46	42	37	34	31
Caprice Sirop 66cl:	...	120	...	...	...	118	122	105	90	100

PRODUITS LOCAUX - BOISSONS NON ALCOOLIQUES

MARGES brutes entre les prix de détail (1) et le prix d'achat auprès des fournisseurs, en % du prix d'achat auprès des fournisseurs.

(1) - prix a = les plus fréquents ; prix b = moyens.

1968		%			
ARTICLES		MARGES prix a		MARGES prix b	
		2	3a	2	3a
Kintana tsara	65cl	43	...	40	...
Seba Soda Cristal	90cl	36	43	41	43
<u>S T A R :</u>					
Caprice eau gazeuse	33cl	30	...	26	...
Caprice eau gazeuse	65cl	25	...	31	...
Caprice Soda fruit	25cl	28	...	18	...
Caprice Soda fruit	90cl	18	18	18	23
Coca Cola	19cl	28	19	36	14
Coca Cola	29cl	63	...	28	...
Coca Cola	70cl	14	22	27	29
Fanta	25cl	28	...	33	...
Fanta	90cl	7	22	20	23
Pick	33cl	20	36	40	32
Pick	66cl	47	61	35	35
Caprice sirop	66cl	33	...	31	22

PRODUITS LOCAUX - PRODUITS EN VRAC

---

Les prix indiqués sont des prix au kg, ou au litre pour l'huile d'arachide ; ces unités ne sont pas des unités d'achats. Il faut s'en souvenir pour apprécier les marges que nous donnons à leur juste valeur.

1. - Café vert

Ce produit figurait parmi ceux de l'enquête, bien que n'étant pas industriel.

Les observations sont nombreuses. Dans la province de Fianarantsoa et celle de Tamatave, les établissements interrogés "au prix d'achat" s'approvisionnent le plus souvent auprès des producteurs locaux. Dans l'Ouest, au contraire, ils s'approvisionnent auprès des redistributeurs qui sont en général les agences des grandes compagnies. On constatera d'ailleurs la différence importante entre les prix d'achats moyens correspondant respectivement aux deux ensembles régionaux.

2. - Huile d'arachide

Les observations sont également très nombreuses. L'analyse des données de l'enquête fait apparaître une grande diversité des prix, puisque l'éventail, au détail, va de 150 FMG à 225 francs le litre. Cette diversité tient en partie à l'existence de plusieurs qualités qu'il nous était impossible d'identifier.

Les prix d'achats recueillis sont ceux auprès des grandes compagnies, comme c'est souvent le cas pour les produits "en vrac" locaux ou importés considérés dans cette note.

3. - Sel gros

On peut faire pour le sel une remarque similaire à celle faite pour le café vert. Dans la province de Fianarantsoa, le sel de Tuléar est acheté par les établissements interrogés au prix

...

d'achat directement au producteur, à Tuléar même. Le sel de Diégo, et ceci semble-t-il dans toute l'île, est acheté au contraire aux agences des grandes compagnies, à Manakara, Fianarantsoa, Majunga, etc..., à des prix équivalents à un ou deux francs près. Peut-être est-ce l'explication de la différence marquée que l'on peut constater sur les prix d'achats.

La marge brute est évidemment différente dans les deux cas. De 20 % environ entre le prix "distributeur provincial" et le prix de détail pour le sel de Diégo, elle passe à 40% entre le prix producteur et le prix de détail pour le sel de Tuléar.

#### 4. - S u c r e

La distribution du sucre, quelle que soit sa provenance, est également assuré par les grandes Compagnies. Ici aussi, on retrouve une marge d'environ 20 % à partir du prix distributeur provincial.

PRODUITS LOCAUX  
 .. PRODUITS EN VRAC  
 -----

PRIX au DETAIL à 1kg ou au litre

PRIX et ACHAT des demi-grossistes auprès de leurs fournisseurs

1 9 6 8

FMG

ARTICLES	au DETAIL			au DETAIL			à l'ACHAT	
	a) les plus fréquents:			b) m o y e n s			moyens	
	1	2	3	1	2	3	2	3
Café vert	140	140	150	138	124	149	106	119
Huile d'arachide locale	180	180	200	173	181	179	152	151
Sel gros Diégo	30	30	30	33	29	30	25	24
Sel gros Tuléar	30	30	25	31	29	24	21	18
Sucre roux NAMAKIA	60	70	70	62	65	66	56	...
Sucre blanc NAMAKIA	...	...	60	65	70	60	58	50
Sucre roux S.C.E.	60	63	...	61	63	63	...	...
Sucre blanc S.C.E.	65	...	...	62	...	...	...	...
Sucre blanc SOSUMAV	65	64	60	64	65	63	56	...
Sucre en morceau SOSUMAV 1kg	110	110	100	102	110	114	85	89

-----  
 PRODUITS LOCAUX - PRODUITS EN VRAC  
 -----

MARGES brutes entre les prix de détail (1) et le prix d'achat auprès des fournisseurs, en % du prix d'achat auprès des fournisseurs.

(1) - prix a = les plus fréquents ; prix b = moyens.

1968		%			
A R T I C L E S	MARGES prix a		MARGES prix b		
	2	3	2	3	
Café vert	32	26	17	25	
Huile d'arachide locale	20	33	19	18	
Sel gros Diégo	20	25	16	25	
Sel gros Tuléar	43	39	38	33	
Sucre roux Namakia	25	/..	16	...	
Sucre blanc Namakia	...	20	21	20	
Sucre roux SCE	...	...	...	...	
Sucre blanc SCE	...	...	...	...	
Sucre blanc SOSUMAV	15	...	16	...	
Sucre en morceau SOSUMAV 1 kg	29	12	29	28	

PRODUITS LOCAUX - D I V E R S

Le tableau concerne quatre articles dont trois semblent relativement bien vendus (café Tsy Resy, chocolat Robert et Pâtes alimentaires). Les prix d'achat indiqués sont des prix au producteur. On notera, en ce qui concerne le chocolat Robert, que la tablette est parfois vendue par morceau. On notera également l'équivalence entre les marges sur le sachet de pâte JB et les marges sur le paquet de 18 biscuits petit extra ou petit beurre du même fabricant.

PRODUITS LOCAUX

D I V E R S

PRIX au DETAIL à l'unité

PRIX d'ACHAT des demi-grossistes auprès de leur fournisseurs

1 9 6 8

FMG

ARTICLES	au DETAIL			au DETAIL			à l'ACHAT	
	a) les plus fréquents			b) moyens			moyens	
	1	2	3	1	2	3	2	3
Café TSY RESY 100gr:	25	25	25	25	22	25	19	18
Chocolat ROBERT à croquer 100gr:	40	40	45	42	41	47	31	...
Pâtes alimentaires JB 225gr:	40	45	50	40	44	49	32	30
Tapioca 250gr:	25	25	...	25	26	...	19	...

P R O D U I T S   L O C A U X   -   D I V E R S

---

MARGES brutes entre les prix de détail (1) et le prix d'achat auprès des fournisseurs, en % du prix d'achat auprès des fournisseurs.

(1) - prix a = les plus fréquents ; prix b = moyens.

1968	%			
A R T I C L E S	MARGES		MARGES	
	prix a		prix b	
	2	3	2	3
Café Tsy Resy 100 gr	32	39	16	39
Chocolat ROBERT à croquer 100 gr	29	...	32	...
Pâtes alimentaires JB 225 gr	40	67	37	63
Tapioca 250gr	31	...	37	...

PRODUITS IMPORTES .. PRODUITS NESTLE France

Les produits NESTLE France sont importés à Madagascar par SOVEPRAL pour les provinces de Tananarive, Fianarantsoa, Tamatave et Majunga. Les provinces de Diégo-Suarez et de Tuléar s'approvisionnent directement. C'est la raison pour laquelle nous avons divisé l'ensemble régional n° 3 en 3a représentant la province de Majunga et 3b les provinces de Diégo-Suarez et Tuléar.

L'analyse des prix d'achats recueillis pendant l'enquête rend nécessaire la distinction.

1 - Provinces contrôlées par SOVEPRAL

SOVEPRAL fournit ses clients à partir de dépôts situés à Tananarive (Ets SOVEPRAL) Tamatave (Ets Cadoux-Lagossé) et Majunga (Ets CODAL).

Les établissements interrogés au prix d'achat s'approvisionnent soit directement auprès de SOVEPRAL, soit auprès des agences C.L.M., C.M.M., SICE, voire auprès d'autres grossistes.

Les prix d'achats recueillis se regroupent autour de trois niveaux :

1) - un premier niveau, le plus bas, correspond au dépôt de Majunga.

Les produits étant débarqués à Majunga, le prix ne couvre aucun transport et se trouve donc moins élevé. Il devrait en être de même pour Tamatave, mais les résultats de l'enquête montrent qu'il n'en est pas ainsi. L'explication doit sans doute être cherchée dans des conditions propres à la province de Majunga, en particulier dans des conditions de concurrence.

2) - un seconde niveau, le plus élevé, correspond aux dépôts de Tananarive et de Tamatave, ce dernier étant seulement de 1 ou 2 FMG moins cher. Autour de ce niveau se regroupent également les prix d'achats auprès des agences des grandes compagnies ou d'autres grossistes.

3) - un troisième niveau, intermédiaire, apparaît seulement pour le Nescafé et le Nescao, du moins en ne considérant que les

résultats de l'enquête. Ce niveau correspond à des prix d'achats auprès de SOVEPRAL Tananarive recueillis chez deux grossistes de Fianarantsoa.

Le tableau suivant permet de constater son existence.

		Second niveau	Troisième Niveau
Nescafé	20 gr	67	62
Nescafé	50 gr	131	124
Nescao	150 gr	71	62
Nescao	300 gr	130	120

Les prix d'achats moyens indiqués dans le tableau de la page 26 correspondent dans ces conditions :

- pour la province de Majunga (3a) au niveau 1 achat auprès du dépôt de Majunga.
- pour les provinces de Fianarantsoa et Tamatave au niveau 2, achat auprès des dépôts de Tananarive et Tamatave.

## 2 - Provinces s'approvisionnant directement

Les établissements interrogés aux prix d'achats s'approvisionnent directement auprès des importateurs. Le nombre des observations est plus réduit que dans le cas précédent.

En ce qui concerne maintenant les prix de détail, on notera que ceux-ci atteignent leur valeur la plus grande dans les deux provinces de Tuléar et Diégo-Suarez, et leur valeur la plus petite, selon les articles, dans la province de Tananarive ou dans celle de Majunga.

Les tableaux indiquant les prix rapportés au prix CAF et les marges brutes appellent les remarques suivantes :

- le produit pour lequel le rapport entre le prix de détail et le prix CAF est le plus élevé est le Nescafé, en fait le produit

...

qui supporte la plus grande fiscalité à l'importation. A l'inverse, le produit pour lequel ce rapport est le plus faible, le lait concentré, est aussi celui qui supporte la fiscalité la plus faible. Toutes réserves étant faites sur les différences de marché entre les deux produits, ceci tendrait à confirmer que la fiscalité à l'importation se reporte sur le consommateur.

- la marge prise par SOVEPRAL sur ses livraisons dans la province de Majunga apparaît comme très faible (5 %) alors que dans les autres provinces, elle oscille entre 15% et 20%. Les prix de détails à Majunga n'en sont pas diminué autant que l'on pourrait s'y attendre, car la distribution en aval de l'importateur coûte plus cher, 30 % sauf pour le lait concentré, contre 15 % - 20 % dans les autres provinces.

PRODUITS IMPORTES - PRODUITS NESTLE France

PRIX AU DETAIL à l'unité

PRIX d'ACHAT des demi-grossistes auprès de leurs fournisseurs

PRIX CAF moyens.

1968

FMG

ARTICLES	au DETAIL				au DETAIL				à l'ACHAT			CAF
	a/les plus fréquents				b/ moyens				moyens			
	1	2	3a	3b	1	2	3a	3b	2	3a	3b	
Cérélac 200 gr	130	125	125	140	130	134	125	141	108	95	122	73
Cérélac 450 gr	240	250	240	260	248	261	244	265	218	190	232	147
Nescafé 20 gr	80	75	75	75	77	76	78	82	67	57	66	38
Nescafé 50 gr	140	150	150	150	143	147	145	148	131	116	127	74
Nescao 150 gr	80	90	80	90	87	94	90	96	71	62	71	47
Nescao 300 gr	140	150	150	165	145	153	143	165	130	114	127	85
Tablette chocolat Nestlé au lait 100 gr	80	85	80	85	81	85	85	93	68	...	...	47
Lait concentré sucré Nestlé 400 gr	65	70	60	70	65	67	64	68	58	53	56	43

PRODUITS IMPORTES - PRODUITS NESTLE France

PRIX au DETAIL à l'unité

PRIX d'ACHAT des demi-grossistes auprès des fournisseurs

PRIX de l'article dédouané

Rapportés au PRIX CAF

1968

CAF = 100

ARTICLES	au DETAIL				au DETAIL				à l'ACHAT			DE-
	a/les plus fréquents				b/ moyens				moyens			DOUA-
	1	2	3a	3b	1	2	3a	3b	2	3a	3b	NE
Cérélac 200 gr	178	171	171	192	178	184	171	193	148	130	167	124
Cérélac 450 gr	163	170	163	177	169	177	166	180	148	129	158	124
Nescafé 20 gr	210	197	197	197	203	200	205	216	176	150	174	150
Nescafé 50 gr	189	202	202	202	193	198	196	200	177	157	171	150
Nescao 150 gr	170	192	170	192	185	200	192	204	151	132	151	131
Nescao 300 gr	165	177	177	195	171	181	169	195	153	135	150	131
Tablette Chocolat Nestlé au lait 100 gr	170	181	170	181	173	181	181	198	145	...	...	128
Lait concentré sucré Nestlé 400 gr	151	163	140	163	151	156	149	158	135	123	130	112

PRODUITS IMPORTES - PRODUITS NESTLE France

MARGES brutes entre les prix (1) au DETAIL et le prix de l'article DEDOUANE, en % du prix de l'article DEDOUANE  
 MARGES brutes entre le prix d'ACHAT auprès des fournisseurs et le prix de l'article DEDOUANE, en % du prix de l'article DEDOUANE  
 MARGES brutes entre les prix (1) au DETAIL et le prix d'ACHAT auprès des fournisseurs, en % du prix d'ACHAT auprès des fournisseurs

(1) prix a = les plus fréquents ; prix b = moyens.

1968

%

ARTICLES	DETAIL / DEDOUANE						ACHAT / DEDOUANE						DETAIL / ACHAT					
	prix a			prix b			prix a			prix b			prix a			prix b		
	2	3a	3b	2	3a	3b	2	3a	3b	2	3a	3b	2	3a	3b	2	3a	3b
Cérélac 200gr	38	38	55	48	38	56	19	5	35	16	32	15	24	32	15			
Cérélac 450gr	37	31	43	43	34	45	19	4	27	15	26	12	20	28	14			
Nescafé 20 gr	31	31	31	33	37	44	17	-	16	12	32	14	13	37	24			
Nescafé 50 gr	36	36	36	32	31	33	18	5	14	15	29	18	12	25	17			
Nescao 150 gr	47	30	47	53	46	59	15	1	15	27	29	27	32	45	35			
Nescao 300 gr	35	35	49	38	29	49	17	3	14	15	32	30	18	25	30			
Tablette chocolat	41	33	41	41	41	55	13	...	...	25	...	...	...	25	...			
Nestlé au lait 100 gr	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:			
Lait concentré sucré Nestlé 400 gr	46	25	46	39	33	41	21	10	16	21	13	25	15	21	21			

PRODUITS IMPORTES - D I V E R S

Les établissements interrogés "au prix d'achat" s'approvisionnent auprès des importateurs. Il faut noter cependant le cas de la farine des Grands Moulins de DAKAR, achetée auprès des agences des grandes Compagnies.

Les observations sur les prix d'achat sont par ailleurs, pour certains articles trop dispersés, ou trop peu nombreuses pour permettre d'accepter les valeurs indiquées sans réserve.

En ce qui concerne les prix de détails, on ne peut guère dégager de conclusion générale, sauf de dire que les prix sont équivalents sur l'ensemble de l'île.

La comparaison entre produits courants de fiscalités à l'importation différentes appelle encore la remarque que cette fiscalité se reporte sur le consommateur ; ainsi, entre la farine GMD et les pâtes alimentaires RIVOIRE et CARRE, ou encore entre le lait concentré PAILLAUD et la boîte de sardine "Tsara".

La marge brute prise par l'importateur, du moins si l'on se limite aux produits relativement courants, apparaît du même ordre de grandeur que celle prise par SOVEPRAL, peut être légèrement supérieure en moyenne (20 %).





PRODUITS IMPORTES - D I V E R S

MARGES brutes entre les prix (1) au DETAIL et le prix de l'article DEDOUANE, en % du prix de l'article DEDOUANE  
 MARGES brutes entre le prix d'ACHAT auprès des fournisseurs et le prix de l'article DEDOUANE, en % du prix de l'article DEDOUANE  
 MARGES brutes entre les prix (1) au DETAIL et le prix d'ACHAT auprès des fournisseurs en % du prix d'ACHAT auprès des fournisseurs

(1) - prix a = les plus fréquents ; prix b = moyens

ARTICLES	%									
	DETAIL / DEDOUANE				ACHAT / DEDOUANE		DETAIL / ACHAT			
	prix a		prix b				prix a		prix b	
	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3
Biscuit Belin "Bonjour Jeunesse"	49	73	63	73	34	...	11	...	22	...
Phosphatine 1er âge	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Floraline 500 gr Rivoire et Carret	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Nouilles 250 gr Rivoire et Carret	60	24	58	38	26	...	27	...	25	...
Farine de froment GMD	48	37	35	32	21	19	23	15	11	12
Banania 250 gr	47	47	44	47	24	28	18	15	15	15
Banania 500 gr	34	...	38	52	11	...	11	...	15	...
Ovomaltine 200 gr	60	60	65	60	21	17	32	37	36	37
Chocolat au lait Nicolet - 100 gr	80	80	90	66	20	...	50	...	58	...
Chocolat à croquer Poulain - 100 gr	56	...	60	...	17	...	33	...	37	...

PRODUITS IMPORTES - D I V E R S

PRIX au DETAIL à l'unité

PRIX d'ACHAT des demi-grossiste auprès de leurs fournisseurs

PRIX CAF moyens

1968

FMG

ARTICLES	au DETAIL			au DETAIL			à l'ACHAT		CAF
	a/ les plus fréquents			b/ moyens			moyens		
	1	2	3	1	2	3	2	3	
Evian 95 cl	100	110	110	109	116	90	81	55	
Vichy Celestins 95 cl	100	110	107	108	112	89	79	53	
<u>Lait concentré sucré :</u>									
Ceteco 397 gr	55	53	55	54	51	46	40	34	
Nestlé Hollande 78 gr	20	20	20	20	20	14	14		
Paillaud 400 gr	60	60	55	60	59	57	52	36	
Perfection 400 gr	55	50	55	57	54	47	47	36	
<u>S e l</u>									
Cerebos 250 gr	50	75	60	46	70	53	41	28	
Cerebos 500 gr	75	75	77	110	72	65		40	
Sardines Tsara - MAROC	45	50	50	48	49	48	39	36	24

PRODUITS IMPORTES - D I V E R S

PRIX au DETAIL à l'unité

PRIX d'ACHAT des demi-grossistes auprès de leurs fournisseurs

PRIX de l'article dédouané

Rapportés au prix CAF

1968

CAF = 100

ARTICLES	au DETAIL			au DETAIL			à l'ACHAT		DE- DOUA- NE
	a/ les plus fréquents			b/ moyens			moyens		
	1	2	3	1	2	3	2	3	
	:	:	:	:	:	:	:	:	
Evian 95 cl	...	182	200	200	198	211	164	147	130
Vichy Celestins 95 cl	189	189	208	202	204	212	168	149	130
<u>Lait concentré sucré</u>	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Ceteco 397 gr	...	162	156	162	159	150	135	118	112
Nestlé Hollande 78 gr	...	...	...	...	...	...	...	...	112
Paillaud 400 gr	167	167	153	167	164	158	145	...	112
Perfection 400 gr	...	153	139	153	158	150	131	131	112
<u>S e l</u>	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Cerebos 250 gr	178	268	214	164	250	189	146	...	109
Cerebos 500 gr	188	275	188	193	275	180	163	...	113
Sardines Tsara - Maroc	188	208	208	200	204	200	163	150	140

PRODUITS IMPORTES - D I V E R S

MARGES brutes entre les prix (1) au DETAIL et le prix de l'article DEDOUANE, en % du prix de l'article DEDOUANE  
 MARGES brutes entre le prix d'ACHAT auprès des fournisseurs et le prix de l'article DEDOUANE, en % du prix de l'article DEDOUANE  
 MARGES brutes entre les prix (1) au DETAIL et le prix d'ACHAT auprès des fournisseurs, en % du prix d'ACHAT auprès des fournisseurs

(1) prix a = les plus fréquents ; prix b = moyens

1968

%

ARTICLES	DETAIL /DEDOUANE		ACHAT /DEDOUANE		DETAIL /ACHAT					
	prix a		prix b		prix a		prix b			
	2	3	2	3	2	3	2	3		
	:	:	:	:	:	:	:	:		
Evian 95 cl	40	54	52	62	26	13	11	36	21	43
Vichy Celestins 95 cl	45	60	57	63	29	15	12	39	21	42
<u>Lait concentré sucré</u>	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Ceteco 397 gr	45	39	42	34	21	5	20	32	17	27
Nestlé Hollande 78 gr	...	...	...	...	...	...	43	43	43	43
Paillaud 400 gr	49	37	46	41	29	...	15	...	13	...
Perfection 400 gr	37	24	41	34	17	17	17	6	21	15
<u>S e l</u>	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Sel Cerebos 250 gr	146	96	129	73	34	...	83	...	71	...
Sel cerebos 500 gr	144	66	144	59	44	...	69	...	69	...
Sardines Tsara - Maroc	49	49	46	43	16	7	28	39	26	33

C O N C L U S I O N :

Les données recueillies font apparaître des variations dans les marges brutes assez importantes d'un article à l'autre.

Cela n'est pas étonnant ; ces marges sont d'abord calculées par différence, méthode connue comme très "sensible", mais surtout la marge sur un article est fonction du prix et du marché de l'article considéré.

On peut supposer ainsi, et c'est ce que nous constatons en partie, que la marge a tendance à diminuer lorsque le niveau du prix augmente, du moins tant que l'on reste dans la catégorie des articles courants.

Quoiqu'il en soit, pour évaluer le coût de la distribution, on est amené à prendre la moyenne des marges ainsi dégagées pondérées par les quantités vendues annuellement.

Nous ne connaissons pas les quantités vendues mais il nous a semblé que le nombre d'observations effectuées sur les prix de détail - ce qu'on peut appeler la diffusion de l'article, pouvait déjà fournir une pondération acceptable.

Le rapport entre la quantité annuellement vendue et la diffusion de l'article ne doit pas varier énormément tant que l'on reste à l'intérieur de catégories d'articles dont les marchés sont d'un même ordre de grandeur.

Les marges brutes moyennes indiquées ci-dessus sont donc calculées avec comme pondération les nombres d'observations effectuées sur les prix de détail de chaque article, donnés en annexe à la fin de cette note. Les calculs ont été menés sur les seules données concernant les provinces de Fianarantsoa, Tamatave, Diégo-Suarez, Majunga et Tuléar. Tenir compte des données recueillies sur la province de Tananarive nous eut fait perdre une certaine cohérence, puisque par ailleurs nous ne disposons pour cette province d'aucun prix d'achat.

1 - Produits locaux

Nous avons distingué trois groupes constitués respectivement par :

- Groupe I , les produits JB, SOCOBIS et divers
- Groupe II , les produits STAR
- Groupe III, Sel de Diégo et sucre en vrac.

La distinction se justifie par le fait que pour le groupe I les prix d'achats sont des prix au producteur, alors que pour les groupes II et III, nous ne connaissons que des prix d'achat auprès des distributeurs provinciaux.

Les résultats sont les suivants :

Groupe I : MARGES brutes moyennes entre les prix de Détail et les prix d'achat aux Producteurs

Provinces	à partir des prix de DETAIL	
	a/ les plus fréquents	b/ moyens
FIANARANTSOA - TAMATAVE	33 %	34 %
DIEGO - MAJUNGA - TULEAR	44 %	49 %
ENSEMBLE	36 %	38 %

Groupe II : MARGES brutes moyennes entre les prix de détail et les prix d'achats auprès des distributeurs provinciaux (produits STAR)

Provinces	à partir des prix de détail	
	a/ les plus fréquents	b/ moyens
FIANARANTSOA - TAMATAVE	26 %	28 %
DIEGO - MAJUNGA - TULEAR	24 %	25 %
ENSEMBLE	26 %	27 %

Groupe III : MARGES brutes moyennes entre les prix de détail  
et les prix d'achats auprès des distributeurs  
provinciaux (sel de Diégo et Sucre)

Provinces	à partir des prix de détail	
	a/ les plus fréquents	b/ moyens
FIANARANTSOA - TAMATAVE	20 %	16 %
DIEGO - MAJUNGA - TULEAR	23 %	23 %
ENSEMBLE	22 %	20 %

Ces résultats sont cohérents dans la mesure où :

1<sup>o</sup>/ - les marges brutes calculées à partir des prix producteurs sont plus élevées pour les régions éloignées (les trois provinces de l'Ouest) que pour les régions relativement proches des centres de production (Fianarantsoa et Tamatave).

2<sup>o</sup>/ - les marges brutes calculées à partir des prix d'achat auprès des distributeurs provinciaux sont inférieures aux précédentes, la différence 10 % qui apparaît en comparant le résultat d'ENSEMBLE relatif au groupe I avec celui relatif au groupe II, étant alors l'ordre de grandeur de la marge brute entre le prix producteur et le prix distributeur provincial.

## 2 - Produits importés

Il nous a apparu utile d'effectuer deux analyses :

1<sup>o</sup>/ - une analyse de la variation de la marge brute entre prix de détail et prix de l'article dédouané (CAF + fiscalité à

...

l'importation) en fonction de la fiscalité à l'importation, pour voir si celle-ci se reporte ou non intégralement sur le consommateur.

Pour ce faire, nous avons regroupé les articles selon précisément la fiscalité supportée à l'entrée. Les résultats sont les suivants :

MARGES brutes moyennes entre les prix de détail et le prix des articles dédouanés (CAF + Fiscalité d'entrée)

Fiscalité d'entrée	à partir des prix de détail		Nature des Produits
	a/ les plus fréquents	b/ moyens	
12 %	41 %	39 %	Lait concentré sucré
24 %	40 %	44 %	Farines lactées
28 %	47 %	51 %	Tablettes de chocolat
30 %	51 %	59 %	Eaux minérales
31 %	44 %	47 %	Préparations chocolatées pour petit déjeuner
40 %	49 %	45 %	Sardines à l'huile
50 %	34 %	34 %	Café soluble

La valeur relativement faible (34 %) obtenue pour le café soluble doit s'expliquer par le fait qu'il s'agit du Nescafé, produit

...

Nestlé (voir ci-après) et que la marge est calculée province de Majunga comprise (voir également ci-après). Ce cas mis à part, on ne constate aucune diminution notable de la marge lorsque la fiscalité à l'importation augmente ; cela tend à confirmer que celle-ci se reporte intégralement sur le consommateur.

2<sup>o</sup>/ - une analyse des parts respectives prises par les importateurs et par la distribution en aval de ceux-ci; la considération des données de l'enquête nous a amené d'une part à séparer les produits NESTLE des autres produits, et d'autre part à isoler, pour les produits NESTLE, la province de Majunga, où des conditions particulières, ainsi que nous l'avons déjà signalé, semblent "casser" les prix de gros.

Les résultats sont les suivants :

PRODUITS NESTLE France

MARGES brutes moyennes entre les prix de détail et les prix des articles dédouanés (CAF + Fiscalité à l'importation).

Provinces	à partir des prix de détail	
	a/ les plus fréquents	b/ moyens
MAJUNGA	32 %	34 %
DIEGO-TULEAR - FIANAR - TAMATAVE	40 %	42 %
ENSEMBLE	38 %	40 %

MARGES brutes moyennes entre les prix sortie importateurs et les prix des articles dédouanés (CAF + Fiscalité à l'importation).

MAJUNGA	4 %
DIEGO-TULEAR FIANAR - TAMATAVE	18 %
ENSEMBLE	15 %

MARGES brutes moyennes entre les prix de détail et les prix sortie importateurs

Provinces	à partir des prix de détail	
	a/ les plus fréquents	b/ moyens
MAJUNGA	27 %	29 %
DIEGO - TULEAR - FIANAR - TAMATAVE	18 %	20 %
ENSEMBLE	20 %	22 %

#### AUTRES PRODUITS

MARGES brutes moyennes entre les prix de détail et les prix des articles dédouanés (CAF / Fiscalité à l'importation)

Provinces	à partir des prix de détail	
	a/ les plus fréquents	b/ moyens
MAJUNGA - DIEGO - TULEAR - FIANARANTSOA - TAMATAVE	48 %	51 %

MARGES brutes moyennes entre les prix sortie importateurs et les prix des articles dédouanés (CAF + fiscalité à l'importation)

MAJUNGA - DIEGO - TULEAR - FIANARANTSOA - TAMATAVE	21 %
--	------

MARGES brutes moyennes entre les prix de détail et les prix sortie importateurs

Provinces	à partir des prix de détail	
	a/ les plus fréquents	b/ moyens
MAJUNGA - DIEGO - TULEAR - FIANAR - TAMATAVE	23 %	25 %

A N N E X E

---

NOMBRE D'OBSERVATIONS effectuées (Valeurs aberrantes écartées) sur les prix  
des articles considérés dans cette note dans des établissements différents.

ARTICLES	au D E T A I L			à l'ACHAT	
	1	2	3	2	3
JB Gem 100 gr	1	3	6	3	-
JB Marié 37b	2	12	9	7	1
JB N i c e 22b	2	12	6	5	-
JB Petit extra 6b	12	27	?	6	-
JB Petit extra 18b	17	23	14	6	1
JB Petit beurre 18b	26	31	23	5	3
JB Sablés 6b	2	12	-	4	-
JB Sablés 20b	1	9	5	4	2
SOCOBIS Biki 66 gr	38	56	34	5	7
SOCOBIS Biki 126 gr	4	14	2	2	-
SOCOBIS Kip 326 gr	-	6	1	2	-
<b>A C H A I Z E :</b>					
Boeuf assaisonné 280 gr	-	1	1	2	-
Corned Beef 200 gr	1	36	15	3	-
Corned Beef 340 gr	3	27	6	4	1
Le bon pâté 80 gr	-	20	5	4	-
Le bon pâté 115 gr	2	9	2	1	-
Jambonneau 260 gr	-	3	-	2	-
Saucisse s/saindoux 380 gr	-	2	-	1	-

NOMBRE D'OBSERVATIONS SUR LES PRIX (suite)

ARTICLES	au D E T A I L			à l'ACHAT		
	1	2	3	2	3	
S A R P A :			(1)			dont :
Corned Beef 200 gr	7	15	16	6	-	10 dans la prov. Diégo
Corned Beef 340 gr	2	8	21	4	1	17 " " "
Pâte Sandwich 80 gr	7	10	4	4	-	- " " "
B O I S S O N S :						
Kintana Tsara	-	11	-	4	-	
Seba Soda Cristal	2	6	1	2	1	
S T A R :			(1)			(1) dont :
Caprice eau gazeuse 33 cl	7	13	5	5	-	2 dans la prov. Diégo
Caprice eau gazeuse 65 cl	5	20	11	6	-	4 " " "
Caprice Soda fruit 25 cl	8	20	8	4	-	1 " " "
Caprice Soda fruit 90 cl	3	22	16	5	1	1 " " "
Coca Cola 19 cl	16	19	22	6	2	9 " " "
Coca Cola 29 cl	4	15	19	5	-	9 " " "
Coca Cola 77 cl	6	15	16	6	2	5 " " "
Fanta 25 cl	21	15	18	3	-	8 " " "
Fanta 90 cl	6	10	7	3	1	0 " " "
P i c k 33 cl	8	21	20	7	3	15 " " "
P i c k 66 cl	11	23	29	6	3	17 " " "
Caprice Sirop 66 cl	-	9	4	3	2	2 " " "

NOMBRE D'OBSERVATIONS sur les prix (suite)

ARTICLES	au D E T A I L			à l'ACHAT		
	1	2	3	2	3	
PRODUITS en VRAC						
Café vert	61	62	89	10	7	
Huile d'arachide locale	50	85	109	6	6	
Sel gros Diégo	26	55	102	4	4	
Sel gros Tuléar	33	24	17	5	1	
Sucre roux Namakia	5	9	3	8	-	
Sucre blanc Namakia	1	3	42	7	2	
Sucre roux SCE	16	32	1	-	-	
Sucre blanc SCE	6	-	-	-	-	
Sucre blanc SOSUMAV	14	8	11	1	-	
Sucre en morceau SOSUMAV	5	6	8	4	4	
I V E R S						
Café Tsy Resy	26	22	23	5	4	
Chocolat ROBERT à croquer 100 gr	45	48	12	9	-	
Pâtes JB 225 gr	24	23	11	8	3	
Tapioca 250 gr	2	14	-	4	-	
PRODUITS NESTLE France :			(1)			(1) dont :
Cerelac 200 gr	7	24	30	5	2	15 dans la prov.Majunga
Cerelac 450 gr	4	21	16	5	4	6 " " "
Nescafé 20 gr	22	39	49	2	3	18 " " "
Nescafé 50 gr	11	29	53	2	3	20 " " "

NOMBRE D'OBSERVATIONS sur les prix (suite)

ARTICLES	au D E T A I L			à l'ACHAT		
	1	2	3	2	3	
PRODUITS NESTLE France :			(1)		(1) dont :	
Nescao 150 gr	14	29	26	2	1	12 dans la prov. Majunga
Nescao 300 gr	7	22	28	2	1	12 " " "
Chocolat Nestlé au lait 100gr	11	25	15	6	-	4 " " "
Lait concentré sucré Nestlé 400 gr	49	92	86	11	5	38 " " "
PRODUITS IMPORTES DIVERS						
Biscuit Belin	-	4	3	2	-	
Bonjour jeunesse						
Phosphatine 1er âge	1	-	1	3	-	
Floraline 500 gr	1	-	1	1	1	
Rivoire et Carret						
Nouilles 250 gr	1	19	17	6	-	
Rivoire et Carret						
Farine de Froment GMD	21	19	15	7	4	
Banania 250 gr	7	9	4	3	1	
Banania 500 gr	2	4	3	3	-	
Ovomaltine 200 gr	3	13	4	3	1	
Chocolat au lait NICOLET 100 gr	2	3	6	3	-	
Chocolat à croquer POULAIN 100 gr	4	23	5	6	-	
Evian 95 cl	3	14	18	6	2	
Vichy Célestin 95 cl	7	26	28	5	1	

NOMBRE D'OBSERVATIONS sur les prix (suite)

ARTICLES	au D E T A I L			à l'ACHAT	
	1	2	3	2	3
LAIT CONCENTRE SUCRE					
Celeco 387 gr	1	13	4	5	1
Nestlé Holl. 78 gr	28	30	17	11	4
Paillaud 400 gr	34	27	12	10	-
Perfection 400 gr	2	14	15	4	4
Sel Cerebos 250 gr	4	3	12	6	-
Sel Cerebos 500 gr	3	1	5	5	-
Sardines-Tsara MAROC	21	32	22	7	4